



COMPTE RENDU DE REUNION

REF : IGN/DG/2014-96



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional.



INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Objet : Comité d'orientation du projet Occupation du sol à grande échelle (COMOR OCS GE) du **3 avril 2014**

Prochaine réunion : mardi 4 novembre 2014 – 14h00 – IGN - salle Arago

Liste de diffusion

Participants - Service		Personnes à informer - Service	
F. SALGE	MEDDE/METL/DGALN	P. GERBE	IGN/DPR
J-M. FREMONT	IGN	S. MOTET	IGN/DPR/SBV
B. DAVID	MEDDE/CGDD/DRI/MIG	C. TESSIER	IGN/DIR Sud-ouest
M. DAVID	MEDDE/CGDD/SoeS	M. MARCONNET	IGN/DIR Nord-ouest
F. AMIOT	DGALN/DHUP/QV	G. BLIN	IGN/DIR Nord-est
F. LAFFONT	ONCEA	F. PERRUSSEL MORIN	IGN/DIR Centre-est
S. DUFOUR	DREAL Midi-Pyrénées	P. LAULIER	IGN/DIR Sud-est
C. PERILLAT	DRAAF		
T. SABATHIER	DDT 65		
F. BARIANT	ARF		
P. LAVERGNE	FNAU		
Y. RIALANT	AFIGéO		
B. GOURGAND	CEREMA/DTecTV		
S. VAILLANT	FNE		
A. GERVAISE	IGN/DPC		
T. TOUZET	IGN		
Absents excusés :			
J. PRADE	MAAF/DGPAAT		
B. SEDILLOT	MAAF/SG/SSP		
D. PREVOT	MAAF/SG/SSP		
F. DECAUDIN	ARF		
C. ROUSSON	MAAF/IG		
C. CHAMARD-BOIS	DREAL PdL		
C. LEBRETON	ADF		
J-M. STREBLER	FN SCoT		

Date	Visa	Nom	Service
10/04/2014		François SALGE	MEDDE-METL/DGALN
10/04/2014		Jean-Marc FREMONT	IGN

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 2^{ème} Comor - *pour approbation*
- 2) Nomenclature nationale
 - α. Présentation d'étape *par Benoit Gourgand*
 - β. Circuit de validation *par François Salgé*
- 3) Définitions des principaux termes utilisés *par Thierry Touzet*
- 4) Expérimentation Midi-Pyrénées
 - α. Présentation des premiers résultats sur les Hautes-Pyrénées *par Thierry Touzet*
 - β. Retours utilisateurs *par Sylvie Dufour*
- 5) « Ossature »
 - α. Production *par Thierry Touzet*
 - β. Diffusion *par Alain Gervaise*
- 6) Les partenariats en cours d'élaboration avec l'IGN *par Alain Gervaise*
- 7) Questions diverses

Documents joints :

- 131119 CR COMOR OCS GE du 19 novembre 2013 Rectificatif2.pdf (compte-rendu 2^{ème} COMOR)
- COSMIP_COMOR avril 2014 ventilation US vs CS_v14(DREAL MIDI-PYRENEES).ods (*présentation Sylvie Dufour*)
- COSMIP_COMOR avril 2014 V1(DREAL MIDI-PYRENEES).odp (*présentation Sylvie Dufour*)

1) **Approbation du compte-rendu du 2^{ème} Comor - pour approbation :**

Jean-Marc Frémont indique que la demande de rectificatif faite par courriel par Frédéric Laffont a été intégrée au compte-rendu (mis en ligne sur le site institutionnel de l'IGN).

François Amiot fait remarquer qu'il était présent et par conséquent n'était pas excusé.

Jean-Marc Frémont soumet au vote le compte-rendu sous réserve de cette modification.

Vote : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) **Nomenclature nationale :**

La présentation d'étape des travaux du groupe national est présentée par Benoit Gourgand

Benoit Gourgand rappelle que le groupe s'est réuni à deux reprises depuis le 2^{ème} COMOR, 2 jours à Lyon (28 et 29 janvier) et 1 un jour à la Défense (27 mars). Les spécifications techniques sont terminées sur l'ossature. Des avancées et des décisions importantes ont été prises sur les objets d'occupation du sol décrits par la nomenclature. Le fonctionnement du groupe a été modifié puisque se retrouvent dans les mêmes réunions les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage. Les discussions sont de fait plus techniques. Le groupe s'est également élargi de nouveaux participants avec les agences d'urbanisme de « Caen métropole » et l'agglomération de Lille ainsi qu'une nouvelle IDG, le CRAIG (Auvergne).

Les décisions prises sur l'ossature sont consultables dans les comptes rendus en ligne sur le site www.geomatique-aln.fr. Les dernières discussions ont porté sur les zones de comblements. L'IGN a apporté une réponse favorable à la demande des utilisateurs. Enfin, l'IGN a fait une proposition de solution pour améliorer la qualité de l'ossature plus en accord avec la demande des utilisateurs. IGN propose de mettre en place un guichet « ossature » pour faire remonter les demandes de modifications correspondant à une étape de validation par les utilisateurs. L'ossature sera calculée ensuite et mise à disposition.

Concernant la nomenclature, un jeu test sur la commune d'Aureilhan a été réalisé par les maîtres d'œuvre. Ont participé à l'expérience les sociétés Alizé, SIRS et le Cerema PCI/AST. L'exercice a été réalisé en essayant d'utiliser les quatre dimensions de la nomenclature de l'occupation du sol. Le résultat est une analyse critique et extrêmement constructive du modèle de nomenclature. Il en ressort qu'il reste encore un travail important pour définir certains postes de la nomenclature surtout dans les dimensions de « morphologie » et de « caractéristiques ».

Jean-Marc Frémont pose la question de la stabilité du sous-ensemble de la nomenclature nationale défini pour la couche OCS GE de l'IGN.

Benoit Gourgand répond que les deux premières dimensions utilisées par la couche IGN reposant sur la couverture du sol et l'usage du sol sont stabilisées et ne seront pas révisées.

Jean-Marc Frémont pose la question du calendrier du groupe national

Benoit Gourgand souhaite proposer une version 1 pour juin 2014 pour une présentation au CNIG.

Le circuit de validation est présenté par François Salgé

François Salgé précise que la validation se fera par le CNIG sur le modèle de ce qui a été fait pour les PLU, la carte communale ou les servitudes d'utilité publique. Le CNIG est une instance dont les travaux sont reconnus comme fiables. Une première présentation a été faite à la commission des données en décembre 2013. Une version quasi définitive devra être présentée au mois de juin (réunion programmée le 25 juin) puis sera ensuite adoptée lors d'une réunion plénière.

Débat :

Jean-Marc Frémont rappelle qu'actuellement le nombre d'acteurs est relativement restreint et que cette étape de validation de la nomenclature nationale est essentielle pour engager une homogénéité sur l'ensemble du territoire.

Benoit Gourgand fait remarquer qu'il reste plusieurs questions en suspens. La première porte sur l'homogénéité du résultat et donc la maîtrise des résultats en sortie. Il est important que, dans le cadre de la production et de la diffusion de l'OCS GE, l'IGN puisse fournir une qualité finale du produit afin de maîtriser la qualité des indicateurs produit. Quel niveau de qualité souhaitons-nous ? La deuxième porte sur la relation nationale/locale. A quel niveau pourra-t-on retoucher les données et quels retours seront possibles pour un outil qui a pour vocation d'être le fournisseur d'indicateurs nationaux et locaux. Ces indicateurs devront être maîtrisés. Enfin, reste la question du modèle économique.

Benoit David demande si des mesures d'accompagnement sont prévues pour la publication.

François Salgé répond que les moyens sont ceux traditionnellement à disposition du CNIG. Mais la question n'a pas été encore abordée.

Benoit David suggère qu'une validation nationale soit accompagnée d'un événementiel.

Jean-Marc Frémont répond qu'il est favorable à une manifestation durant le deuxième semestre 2014.

François Salgé reprend avec intérêt l'idée d'une manifestation qui devra se faire en relation avec les actions engagées par le ministère autour des SCoT. Le modèle national est un outil pour les ministères mais également un outil pour les acteurs qui produisent les SCoT et les TVB. Il faut trouver un mécanisme de communication.

François Amiot informe qu'en mai ou juin, se tient une réunion de service après vote sur la loi ALUR¹. Il rappelle que les SCoT doivent intégrer des objectifs chiffrés sur la consommation des espaces. Cette réunion peut être l'occasion d'une information sur les travaux de l'OCS GE.

Jean-Marc Frémont demande si la nomenclature permet l'intégration de données préexistantes basées sur une nomenclature différente.

François Salgé répond que c'était l'objectif assigné au groupe national. On peut retrouver toutes les nomenclatures utilisées dans cette matrice. Il faudra mettre en place des aides pour arriver à développer des passerelles et prendre des mesures d'accompagnement.

Benoit Gourgand répond que c'est d'abord la fonction des dernières dimensions. C'est bien les nomenclatures déjà utilisées qui ont présidé aux dimensions de « morphologie » et de « caractéristiques ».

Catherine Périllat souhaite savoir si le groupe a pris en compte la nomenclature Teruti.

Benoit Gourgand répond que la nomenclature Teruti a été expertisée mais le travail de « mapping » n'a pas été réalisé. Toutefois, ce travail sera à faire et il devrait être possible.

Jean-Marc Frémont annonce qu'un travail commun SSP/IGN a débuté, il concerne sur l'harmonisation des définitions, des protocoles entre TERUTI et l'inventaire forestier afin que par une approche méthodologique globale les résultats publiés notamment sur la forêt soient désormais cohérents.

François Salgé souligne que les concepts ont été inspirés de concepts européens qui ont fait ce travail d'harmonisation des nomenclatures européennes et qui ont conduit à la nomenclature EAGLE. On s'inscrit dans un mouvement local qui s'appuie sur des théories européennes. La nomenclature constitue un outil robuste et en apparence

¹ La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été promulguée le 24 mars dernier et publiée au Journal officiel le 26 mars 2014.

complexe. Mais cette complexité est d'abord une conséquence de la complexité des modes d'occupation du sol.

Thierry Sabathier pose le problème du passage du modèle 4D vers les nomenclatures historiques. Il ne faut pas laisser croire que les passages sont faciles, il ne s'agit pas de faire rêver. Le mapping des nomenclatures est certainement possible mais le problème demeure pour la dimension géométrique. Dériver une petite échelle d'une grande échelle est dans le domaine du faisable, l'inverse nettement moins.

François Salgé ajoute que la notion d'échelle est imbriquée dans celle des seuils. Il ne faut bien sûr pas dissocier les aspects de la nomenclature des spécifications de saisie et des seuils appliqués. Le passage dans le modèle grande échelle nécessitera certainement des traitements complémentaires ou des saisies complémentaires.

Thierry Sabathier souligne qu'il ne faut surtout pas faire rêver des non spécialistes.

Jean-Marc Frémont demande également à ne pas les décourager.

Sarah Vaillant revient sur un sujet abordé par la FNE lors du 2^{ème} Comor et souhaite avoir davantage de précisions sur les efforts consacrés pour la description des zones bâties et notamment sur la distinction des zones commerciales et industrielles qui permettrait de disposer d'indications essentielles sur les politiques menées pour le suivi de l'artificialisation des sols. Elle demande si la nomenclature permet la mesure du phénomène d'urbanisation et d'artificialisation.

François Salgé précise qu'il est possible de faire ces distinctions. Il faut définir jusqu'où on souhaite aller dans la précision et le détail pour un territoire. Il faut également mettre le coût de l'acquisition de la donnée en rapport avec son niveau d'exigence. L'approche devra certainement être différenciée sur un même territoire avec plus de détails par endroit et moins ailleurs.

Thierry Touzet précise que les termes « d'artificialisation » et « d'urbanisation » ne sont volontairement pas employés dans la nomenclature qui a vocation à décrire l'aspect physique des sols par la couverture et l'utilisation des sols par l'usage. Les termes « d'artificialisation » et « d'urbanisation » décrivent des phénomènes complexes dans la mesure où ils se définissent par le croisement de plusieurs types de couverture et de plusieurs usages. La nomenclature a donc vocation à décrire de manière fine ces phénomènes de consommation et de mutation des espaces.

Thierry Touzet présente les travaux réalisés dans le cadre du groupe national pour illustrer la représentation de l'occupation du sol sur la commune d'Aureilhan dans ses quatre dimensions. Il souligne que ces travaux permettent de valider le modèle qui apporte une très grande richesse pour la description d'un territoire. L'outil permet également d'aborder et de prendre en compte toutes les spécificités locales sans perdre la possibilité de revenir à un niveau permettant la comparaison avec les territoires voisins ou plus éloignés. Il annonce que l'IGN suit les préconisations du groupe technique national en modifiant les spécifications de seuil minimum pour les zones bâties. Le seuil est abaissé à 200m² et remplace les 500m². Tous les bâtiments d'une surface supérieure à 50m² seront pris en compte pour la production de la zone bâtie.

3) Définitions des principaux termes utilisés :

Thierry Touzet présente l'ébauche d'un glossaire qui devra définir tous les mots et groupes de mots utilisés dans le cadre de l'occupation du sol. Un exemple est donné sur la notion « d'espace » qui diffère de celle de « zone » par la possibilité de déterminer ou non les limites. Il est rappelé que la nomenclature emploie davantage la notion de « zone », comme le poste des zones bâties qui couvre non seulement l'emprise des bâtiments mais également la zone de dépendance proche. A ce sujet, Thierry Touzet informe que le groupe national a pris la décision de fixer à 200m² la surface minimum d'une zone bâtie. Le seuil était de 500m² pour l'expérimentation sur les Hautes-Pyrénées.

Thierry Touzet propose que les organismes qui produisent de l'information d'occupation du sol travaillent ensemble pour définir ce glossaire.

Sylvie Dufour souligne qu'il s'agit bien de réaliser un glossaire accompagné des spécifications. Si les concepts employés sont cohérents avec le niveau international, il ne faut pas oublier de prendre en compte les termes utilisés par le public non averti et notamment les politiques.

Jean-Marc Frémont interroge l'ONCEA sur l'avancement des travaux annoncés au 2^{ème} Comor.

Frédéric Laffont rappelle le contexte de la commande du ministre en 2013, pour la réalisation d'un rapport comprenant un volet sur les principales définitions des termes utilisés et un volet quantitatif à partir des bases nationales. Le volet définition a été réalisé dans le cadre du comité technique. Il recense les définitions qui existent mais fournit également leur généalogie. Le tableau de grande taille peut être communiqué, en l'état, à titre de document de travail pour servir de base à la réalisation du glossaire de référence pour l'OCS GE. Le rapport sera disponible après sa validation qui doit être effective lors de la prochaine réunion plénière (la date n'est pas fixée). Frédéric Laffont propose une intervention auprès du cabinet du ministre pour présenter la démarche de l'OCS GE lors d'une prochaine réunion ONCEA dans la mesure où l'OCS GE est présenté dans le rapport comme un travail incontournable.

Jean-Marc Frémont précise qu'en tant que président du Comor, il sera attentif à cette proposition.

Pierre Lavergne souhaite voir aboutir ce glossaire car il constate actuellement de grosses confusions entre les termes employés comme « artificialisation », « espace urbanisé » ou « espace construit ». Il existe peu de définitions pour ces notions.

François Salgé constate que la loi se refuse à définir les mots. Il n'existe pas de définitions associées.

François Amiot constate également que beaucoup de temps d'explications est consacré entre l'expert et l'utilisateur.

Benoit David propose la validation du glossaire par la commission « données » du CNIG.

Jean-Marc Frémont en conclusion, accueille de façon très positive les travaux de l'ONCEA et le souci exprimé de convergence avec le projet OCS GE.

Frédéric Bariant rappelle que la région Midi-Pyrénées s'est assignée la mission de réaliser un document mode d'emploi de la couche occupation du sol.

4) **Expérimentation Midi-Pyrénées :**

Sylvie Dufour présente la démarche et l'expérimentation menées par Midi-Pyrénées. Elle rappelle que le projet Midi-Pyrénées s'appuie sur deux instances, une composée des utilisateurs (CORU) et l'autre plus technique composée de géomaticiens (SCOTECH).

Elle décline les deux objectifs

- 1 : décliner les besoins utilisateurs
- 2 : évaluer l'adéquation du produit aux besoins utilisateurs

Sylvie Dufour rappelle le contexte général et notamment l'objectif de se doter d'un outil pour répondre à la loi ENE. Elle souligne que le produit final doit être compréhensible par les élus et enfin que le modèle économique doit être soutenable par toutes les parties. Après avoir recensé les besoins, Sylvie Dufour présente un tableau élaboré par l'ensemble des collaborateurs du projet Midi-Pyrénées croisant la couverture du sol et l'usage du sol où des cases ont été agrégées, permettant de ventiler tout le territoire entre les zones urbanisées, agricoles ou naturelles. Sylvie Dufour regrette que le terme de « naturel » n'apparaisse pas dans la nomenclature et demande que le groupe national se saisisse de cette demande.

Jean-Marc Frémont note que sur ce thème, il attend beaucoup du projet MEDDE/DEB de production de la « carte des végétations naturelles et semi-naturelles de France ».

Sylvie Dufour présente ensuite l'exemple de l'analyse de l'OCS sur la commune de Tournefeuille, 8^{ème} commune en population de Midi-Pyrénées, au travers de ce tableau, et d'une comparaison avec le PLU. Elle conclut par 3 constats et 2 propositions :

- Constat 1 : Il reste des imprécisions sur des surfaces importantes pour les utilisateurs vis-à-vis de la ventilation U/A/N
- Constat 2 : Le produit actuel n'est pas compréhensible par les utilisateurs de terrain (Cf. RPG)
- Proposition 1 : Travailler, avant la production, en partenariat avec IGN sur le logigramme de constitution de la couche pour optimiser les derniers ajustements. Mettre en place un processus itératif entre les utilisateurs et IGN : pour chaque question/problème soulevé et explicité quant à ses conséquences = une explication d'IGN sur sa prise en compte (ou non) dans le processus de production.
- Constat 3 : Il est illusoire de penser que la méthode actuelle puisse permettre une actualisation à un rythme moindre que tous les 6 ans (actualisation des couches source, temps de traitement, coût)
- Proposition 2 : Utilisation des images satellites pour un suivi intermédiaire à construire dès maintenant.

Sylvie Dufour encourage d'autres organismes à les rejoindre pour cette expérimentation.

François Amiot rappelle qu'à l'origine, les zones A n'étaient pas envisagées par le législateur, elles ont été imposées suite à des amendements proposés par la profession agricole.

Jean-Marc Frémont note que l'approche présente deux niveaux sémantique, celui défini au niveau des cases du tableau (couverture vs usage) et celui des mots génériques définis par la réunion de plusieurs cases, chacun devant être définis précisément.

Thierry Sabathier apporte deux éléments techniques complémentaires sur l'expérimentation Midi-Pyrénées.

- Il est indispensable de retrouver sur le produit final la distinction des terres arables, des prairies, à minima celle du RPG (registre parcellaire graphique)
- La distinction des usages secondaire, tertiaire et résidentiel est également essentielle. A partir des fichiers fonciers, il est possible de dégager un usage prioritaire attaché à une parcelle foncière. Le résultat reproduit dans la couche d'occupation du sol à grande échelle semble compatible avec le modèle économique.

Thierry Sabathier suggère que l'IGN se fasse assister par le Cerema foncier (Picardie) qui a développé une expertise sur les fichiers fonciers.

Enfin, il souligne la nécessité de réfléchir aux règles de priorités (logigramme de décisions).

Yves Riallant demande si la livraison finale est une « carte » ou une base de données.

Dans le cas d'une base de données, l'effort de communication vis-à-vis des utilisateurs et des élus relève des prérogatives des organismes locaux.

Sylvie Dufour confirme que la livraison est une base de données et qu'effectivement permettre une représentation cartographique par rapport à l'utilisation souhaitée est la tâche prioritaire. Par exemple, la demande du monde agricole est de voir représenté la surface productive.

François Salgé souligne que la base de données doit pouvoir produire tous les regards. Il faudra compléter pour certains besoins par des couches intermédiaires.

Sarah Vaillant insiste sur le fait que la séparation des usages urbains est indispensable.

François Salgé appuie cette demande et précise que le type regroupé 235 devrait être l'exception. La réutilisation des fichiers est un travail indispensable à ajouter à la réflexion du projet.

Frédéric Laffont souhaite comprendre en quoi l'acquisition de ce niveau de détail est coûteuse alors que les bases de données existent déjà.

François Salgé précise que les fichiers fonciers ont un regard fiscal du territoire. Il ajoute que malheureusement les bases de données ne sont pas complètes, c'est le cas par exemple du cadastre numérique qui permettrait de produire un lien direct entre fichier foncier et parcelle géographique. Malgré ces difficultés il faut trouver un mécanisme opérationnel qui permette de répondre même partiellement.

Benoit Gourgand souligne que l'explosion des coûts n'est absolument pas encore prouvée au stade de l'expérimentation.

Michel David souhaite rappeler que l'occupation du sol n'a pas comme seule logique la réponse aux demandes des élus, elle a vocation à produire également des indicateurs globaux. Il faut trouver des lieux de représentation à cette démarche. Le conseil national de la transition écologique (CNTE) peut offrir une occasion de présentation et réflexion sur la démarche. Sur le modèle de ce qui est fait par l'Insee, il faut certainement réfléchir à des méthodes permettant de fournir des indicateurs globaux actualisés avec une plus grande fréquence. Une idée peut être de suivre des territoires « témoins ». Michel David précise que cette réflexion même si elle se situe à une autre dimension que celle débattue dans le cadre de l'OCS GE, est complémentaire.

Thierry Sabathier précise que l'approche statistique ne sera pas utilisée à l'échelon local.

Michel David rappelle qu'actuellement les chiffres de mutation de consommation de l'espace qui font référence sont ceux extraits de l'enquête Teruti (outil statistique) ou de Corine Land Cover avec les biais connus ou méconnus.

Sylvie Dufour ajoute que Midi-Pyrénées procède à un travail de tri des besoins, en éliminant ceux à quoi l'OCS n'a pas vocation à répondre, parce qu'il existe d'autres outils/bases de données pour le faire.

5) « Ossature » :

Thierry Touzet rend compte des travaux sur la production de l'ossature en annonçant que les spécifications sont désormais arrêtées avec les utilisateurs. Il rappelle et confirme la mise en place d'une procédure de validation précédant l'étape de production au travers d'un guichet de remontée des modifications. Toutefois, il rappelle que l'ossature doit être une représentation régionale de la sectorisation des territoires. Les demandes devront être instruites avec cet objectif.

Alain Gervaise décrit le mode de diffusion de l'ossature qui n'est pas un nouveau produit de l'IGN mais une donnée intermédiaire à disposition des partenaires qui souhaitent participer à l'élaboration de la couche OCS GE.

François Amiot souhaite connaître la disponibilité des documents d'accompagnement.

Alain Gervaise précise que l'ossature sera accompagnée d'une documentation complète des spécifications et du mode de production. Un document succinct des spécifications sera mis en ligne sur le site professionnel.

6) Les partenariats en cours d'élaboration avec l'IGN :

Jean-Marc Frémont rappelle le processus d'élaboration de la couche OCS GE fondé essentiellement sur des partenariats de co-production. A titre d'illustration, il propose à Pierre Lavergne, représentant la FNAU, de présenter la démarche engagée.

Pierre Lavergne rappelle la rencontre du 05 février entre la FNAU et le Directeur général de l'IGN. Cette réunion a permis d'inventorier les sujets communs que peuvent avoir l'IGN et la FNAU. La couche OCS GE est un sujet essentiel pour les agences d'urbanisme.

La FNAU souhaite s'engager dans des chantiers de coproduction au travers d'une convention globale de partenariat. Cette convention devra également prévoir un élargissement possible à d'autres problématiques comme celles de la 3D ou du portail de l'urbanisme. La FNAU propose de laisser l'initiative à l'IGN pour l'organisation prochaine d'une réunion avec comme représentant de la FNAU : Florence Sorrentino, Brigitte Bariol-Mathais, Dominique Musslin, Pierre Lavergne et Patrice Duny.

Alain Gervaise accepte de relayer cette demande officielle à Michel Ségard, directeur des programmes publics.

Alain Gervaise liste les partenariats en cours de discussion avec l'IGN. Sont signées et en cours de réalisation la production de l'OCS Midi-Pyrénées et celle d'Aquitaine (pour cette dernière, l'IGN est positionné en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage). Sont en cours de discussion, les conventions avec le CRAIG et GéoBretagne pour la production du Morbihan (56). Enfin, une discussion est initiée avec le GIP Recia pour la production de l'Indre et Loire (37).

Jean-Marc Frémont rappelle que l'OCS GE est certes un outil de débat local mais relevant d'une problématique nationale.

François Salgé précise que la problématique est également transrégionale.

Catherine Périllat rapporte que la région Rhône-Alpes est également engagée dans la production d'une occupation du sol en 4 postes, cohérente avec la couche nationale puisqu'elle s'appuie sur l'ossature. Les utilisateurs souhaitent un approfondissement qui pourrait s'engager en relation avec l'IGN.

Thierry Sabathier pose la question à l'IGN de son attitude dans le cas d'une région qui ne souhaiterait pas suivre les recommandations nationales.

Jean-Marc Frémont répond que dans cette situation, l'IGN ne pourra pas s'engager à financer la production. Il conviendrait alors de vérifier si le ministère du développement durable décide de subventionner la production.

François Salgé indique que les ministères n'ont pas souhaité apporter de financement spécifique pour la production de l'OCS dans le COP actuel. Il faudra attendre maintenant le prochain COP 2017/2020.

Yves Riallant constate qu'il est toujours difficile de trouver un espace auprès des décideurs pour exposer les problématiques.

Sylvie Dufour ajoute que le portage politique, dans les régions peut être réalisé dans le cadre des contrats de plan Etat/Région en cours de mise au point.

François Salgé reprend l'idée déjà évoquée de le porter au niveau du CNIG.

7) Questions diverses :

Benoit Gourgand fait remarquer que l'IGN a fourni l'ossature à la Région Rhône-Alpes en dehors d'un cadre de partenariat, par conséquent il souhaite connaître quels sont réellement les ayants-droits de l'ossature.

Jean-Marc Frémont répond que cette situation avec Rhône-Alpes est transitoire ; elle doit être régularisée après cette période d'expérimentation par la signature d'un acte contractuel.

Thierry Touzet rappelle toutefois que l'IGN est membre du comité de pilotage du projet occupation du sol Rhône-Alpes et que l'échange s'est fait dans un premier temps à ce titre de collaboration.

Benoit Gourgand remarque que si l'IGN souhaite s'adosser à l'échelon régional, il est important de ne pas oublier le niveau SCot et agences d'urbanisme.

Thierry Sabathier souhaite que soit notée en conclusion la nécessité pour l'IGN de bénéficier d'une expertise du Cerema foncier pour la distinction des usages secondaire, tertiaire et résidentiel.

François Salgé propose de fixer la date de la prochaine réunion (finalement le mardi 4 novembre 2014) en signalant qu'il ne sera pas présent puisqu'il fera valoir ses droits à la retraite officiellement à partir du 1^{er} novembre 2014. Jean-Marc Frémont clôture la réunion à 17h00.